

HONORAIRES TRANSACTION HABITATION - TTC (dont TVA 20 %)

à compter du 01.01.2018

Honoraires à la charge du vendeur

BASE <i>(sur le montant Net Vendeur)</i>	TAUX DE COMMISSION PAR TRANCHE
Jusque 50 000 €	Forfait minimum 5000 €
de 50 001 € à 120 000 €	10 %
de 120 001 € à 170 000 €	9 %
de 170 001 € à 220 000 €	8 %
de 220 001 € à 300 000 €	7 %
de 300 001 € à 400 000 €	6 %
➤ 400 000 €	5 %
Garage / parking	Forfait 2 500 €

Barème « FIDELISATION »

Une remise de **10 %** est consentie sur les honoraires de transaction de base (cf. tableau ci-dessus)
Cette remise est applicable à la prise d'un Mandat de vente « Mandat Confiance » pour tous les clients concernés suivants :

- **Copropriétaires :** Vente d'un bien dans une copropriété gérée par notre agence
- **Propriétaires bailleurs :** Vente d'un bien géré par notre agence
- **Anciens clients :** Clients avec lequel nous avons déjà concrétisé une vente